

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2010.

L'an deux mil dix et le quinze octobre à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PUGNET Alain, ESCANDE Jean-Philippe, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, PHILIP Frédéric, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absents : M.BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara), M. TANGUY Xavier.

Secrétaire de séance : M. PUGNET Alain.

Proposition par le Conseil Général de la création d'un Syndicat Mixte du Buëch avec les Communautés de Communes :

Le Président du Conseil Général a été sollicité par les acteurs socio-économiques et les élus du territoire du Buëch sur la nécessité de mettre en place un projet fédérateur et structurant susceptible de dynamiser l'ensemble des Pays du Buëch. Il propose la création d'un Syndicat Mixte regroupant les Communautés de Communes et le Conseil Général pour conduire un projet de développement commun. Pour se faire les communes doivent au préalable délibérer sur le principe de l'adhésion de l'adhésion de la C.C.H.B. avant que celle-ci n'y procède à son tour.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Acquisition d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) :

Le Conseil Général ayant confirmé le financement de l'achat de défibrillateurs automatisés externes pour les communes qui souhaitent acheter ce matériel, il propose de passer une convention fixant les modalités de mise en œuvre et de financement des appareils. Les taux retenus sont de 70 % pour les communes de moins de 200 habitants et de 50 % pour les communes dont la population se situe entre 200 et 2 000 habitants. Une proposition de contrat de maintenance de la société retenue est faite pour l'entretien ultérieur des installations. Le conseil municipal décide de se porter acquéreur d'un DAE qui sera posé à l'extérieur, son emplacement devant être déterminé avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours qui assurera également des séances de formation et d'information sur le matériel et son utilisation. Le contrat de maintenance et d'entretien proposé est également accepté.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Diagnostic des Dignes de classe C :

L'ensemble des communes concernées par cette opération souhaite constituer un groupement de commandes afin de réaliser ce diagnostic. Le coordonnateur du groupement de commandes étant la commune de VEYNES, Mme Clara PALPANT est désignée comme représentante devant siéger à la Commission d'Appel d'Offres avec comme suppléant M. Christian IMBERT. Une convention sera établie en ce sens.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Virements de crédits :

Sur le budget annexe de l'Eau un montant de 52 380 € concernant les travaux de pose des compteurs d'eau réalisés dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'eau et d'assainissement est viré du chapitre 20 (études) au chapitre 23 (travaux).

Sur le budget principal, une somme de 24 € est virée du chapitre 23 au chapitre 16 afin de rembourser l'échéance d'un emprunt à taux variable dont le montant fluctue chaque année.

➤ Délibérations adoptées à l'unanimité.

Convention entre le SMICAR et la commune pour l'ouverture au public d'itinéraires de randonnée traversant des propriétés privées ou publiques :

L'espace randonnée des pays du Buëch travaille sur l'aménagement et la promotion des randonnées non motorisées : pédestre, cyclo, VTT et équestre. Dans le cadre de leurs missions ils travaillent sur l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Pour assurer la continuité d'un circuit le passage du public sur des terrains privés peut être rendu nécessaire. Cette autorisation de passage ne constituant pas de servitude, une convention est proposée à la commune pour le passage sur ses terrains privés et voies communales.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2010 (suite).

Le conseil municipal demande que les propriétaires des parcelles traversées soient prévenus lorsqu'une manifestation est organisée (course ou autre) et que la signalétique provisoire installée (de type rubalise notamment) soit intégralement enlevée après leur passage.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Remplacement du personnel technique :

Afin d'assurer la continuité du service public en l'absence du personnel technique (congrés annuels...), le conseil municipal crée un poste de vacataire au taux de 13,20 € bruts de l'heure.

- Délibération adoptée avec 8 voix pour et 2 contre (Mme PALPANT et M. BIGLIA).

Point sur les travaux :

Schéma directeur eau/assainissement : La COMES doit communiquer un compte rendu en novembre 2010 sur l'étude qu'ils ont réalisée. A ce jour il reste 3 vannes à changer sur les réseaux d'eau potable.

Achat d'un tracteur : Parmi les offres reçues, 2 ont été retenues et la commission pourra statuer sur son choix dès réception des documents du Conseil Régional relatifs à la demande de subvention.

Afin de pouvoir stationner ce nouveau matériel, M. Patrick CHAGNARD propose de mettre gratuitement à disposition de la commune un emplacement dans son local, à la municipalité de prendre en charge les frais d'assurance. A cet effet une convention sera établie entre les parties.

En outre il est indiqué que la lame de déneigement a besoin d'être réparée pour pouvoir être opérationnelle cet hiver.

Centrale solaire : Le dossier relatif au permis de construire est en attente, la date limite étant fixée au 2 novembre 2010. Lors d'une réunion avec le Secrétaire Général de la Préfecture le maire a défendu le projet et a sollicité du Préfet une visite du site afin de se rendre compte de son impact environnemental sur le terrain.

Maisons à 15€/jour : Ce projet se trouve abandonné car, avec les changements intervenus dans le financement social de ce type de programme, le PASS FONCIER a été supprimé. Il est donc nécessaire d'envisager un autre projet sur ce terrain.

Questions diverses :

Commerce multiple : L'accès Sud du parking de la supérette est régulièrement utilisé par les poids lourds pour sortir sur la RD 1075 ce qui endommage ce passage lors de leurs manœuvres. Il sera demandé à la Communauté de Communes d'installer un panneau en sens interdit à cet endroit afin de sécuriser les lieux.

Zone de développement Eolien : Le secteur retenu pour l'étude de cette zone se situe en grande partie sur le territoire d'Aspremont. Le maire émettant un avis réservé sur ce choix demande à faire passer l'information auprès des habitants afin qu'ils expriment leur opinion sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Les conseillers,

	M. PUGNET Alain.
--	------------------